

CLASSE PRÉPARATOIRE AU CONCOURS DE DIRECTEUR DES SERVICES DE GREFFE JUDICIAIRES

SESSION 2021

Dans le cadre du dispositif sur « l'égalité des chances », l'École nationale des greffes, située à Dijon (21), propose une préparation au concours de directeur des services de greffe judiciaires à l'attention de **dix candidats** diplômés issus de quartiers et/ou de milieux sociaux défavorisés.

LE MÉTIER DE DIRECTEUR DES SERVICES DE GREFFE JUDICIAIRES

Présent au sein des juridictions judiciaires, le directeur des services de greffe judiciaires, agent de la fonction publique de catégorie A, exerce des fonctions juridiques, de gestion et d'encadrement.

Le directeur des services de greffe judiciaires dirige les services de greffe d'une juridiction et supervise le travail des greffiers et agents administratifs au quotidien. Il participe aussi à l'élaboration des budgets, en assure l'exécution et veille à la bonne gestion des moyens matériels.

Il collabore également avec les chefs de juridiction et met en œuvre leurs décisions. Du parc informatique aux marchés publics, en passant par les règles d'hygiène et sécurité ou la formation des agents, le directeur des services de greffe judiciaires intervient dans de multiples domaines.

L'accès au corps de directeur des services de greffe judiciaires se fait principalement par voie de concours.

D'une durée de 18 mois, la formation initiale comprend des enseignements à l'École nationale des greffes ainsi que des stages pratiques en juridictions et services.

L'ACCÈS AU CYCLE PRÉPARATOIRE

1. Conditions préalables :

Les candidats devront remplir les conditions leur permettant de se présenter au concours de directeur des services de greffe judiciaires lors du dépôt de leur dossier de candidature à la classe préparatoire.

Ces conditions sont les suivantes :

- nationalité française,
- situation régulière au regard du code du service national,
- jouissance de ses droits civiques et bulletin n°2 du casier judiciaire national compatible avec l'exercice des fonctions,
- conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction,
- titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou équivalent ou assimilé.



2. Critères de recrutement :

Les candidats seront sélectionnés sur les critères suivants :

- la motivation,
- la modestie des ressources,
- le mérite, notion s’appréciant au vu des résultats obtenus lors des études antérieures compte tenu des difficultés d’origine familiale, sociale ou matérielle et des conditions de réalisation du parcours scolaire (domiciliation, difficultés d’accès à des formations de qualité...).

NB : le dossier devra être renseigné avec beaucoup d’attention et de précision pour que la commission de recrutement soit en mesure de faire une exacte appréciation de ces critères.

3. Modalités de recrutement :

Le recrutement sera effectué en deux temps par une commission présidée par le Directeur de l’École nationale des greffes – ou son représentant.

La commission chargée des opérations de recrutement instruira les dossiers reçus et, au vu de ce premier examen, dressera la liste des candidats retenus pour participer aux entretiens d’admission.

La liste définitive des candidats admis à la classe préparatoire sera arrêtée à l’issue des entretiens devant la commission de recrutement.

4. Calendrier de recrutement :

- date limite de réception ou de remise des dossiers de candidature : **18 septembre 2020** (cachet de la poste faisant foi),
- liste des candidats retenus pour l’entretien d’admission : **12 octobre 2020 (sur le site ENG)**
- entretiens d’admission : **16 au 19 novembre 2020 (convocation par courriel)**
- liste définitive des candidats admis à la classe préparatoire : **26 novembre 2020 (sur le site ENG)**
- intégration dans le cycle préparatoire : **11 janvier 2021**

La formation vise à préparer les élèves aux épreuves écrites et orales du concours de directeur des services de greffe judiciaires. Elle comprendra donc deux parties :

- **du 4 janvier 2021 au 05 mars 2021** : préparation aux épreuves écrites (dates prévisionnelles),
- **du 19 avril 2021 au 07 mai 2021** : préparation à l’épreuve orale (dates prévisionnelles).

Chaque élève fera l’objet d’un accompagnement personnalisé qui sera mis en place lors de son arrivée.

LE LIEU ET LES CONDITIONS DE LA PRÉPARATION

- dans les locaux de l’École nationale des greffes à Dijon,
- un hébergement gratuit sera proposé par l’École,
- l’élève pourra également bénéficier gracieusement, du lundi au vendredi, des prestations du restaurant administratif de l’École,
- l’élève devra adhérer sans réserve au règlement intérieur de l’École,
- l’élève devra s’engager à suivre l’intégralité de la préparation avec assiduité, dans les conditions définies par l’École, et à participer à toutes les épreuves du concours de directeur des services de greffe judiciaires

